

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté



Arrêté Ministériel n° 2021-631 du 17 septembre 2021 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2022 / 2023.

N° Journal

8557

Date de publication

24/09/2021

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

Vu l'avis émis par les membres du Comité de l'Éducation Nationale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 8 septembre 2021 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le calendrier des vacances de l'année 2022 / 2023 est fixé comme suit :

Rentrée des classes

Lundi 5 septembre 2022

Vacances de la Toussaint

Du vendredi 21 octobre 2022 après la classe au jeudi 3 novembre 2022 au matin

Immaculée Conception

Jeudi 8 décembre 2022

Vacances de Noël

Du vendredi 16 décembre 2022 après la classe au mardi 3 janvier 2023 au matin

Sainte Dévote

Vendredi 27 janvier 2023

Vacances d'hiver

Du vendredi 10 février 2023 après la classe au lundi 27 février 2023 au matin

Pâques

Lundi 10 avril 2023

Vacances de Printemps

Du vendredi 14 avril 2023 après la classe au mardi 2 mai 2023 au matin

Ascension

Jeudi 18 mai 2023

Grand Prix et Pentecôte

Du mercredi 24 mai 2023 après la classe au mardi 30 mai 2023 au matin

Fête Dieu

Jeudi 8 juin 2023

Vacances d'été

Vendredi 30 juin 2023 après la classe

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept septembre deux mille vingt-et-un.

Le Ministre d'État,

P. DARTOUT.

TOUS DROITS RESERVÉS MONACO 2016

VERSION 2018.11.07.14